



Demande de subvention Acquisition de matériel sportif

(Art. 9 de l'ordonnance du 24 mars 2010 sur le Fonds du sport; RSB 437.63)

Le dossier complet (avec toutes les indications) doit parvenir au Fonds du sport au plus tard dans l'année civile qui suit celle où sont établies les factures, sans quoi la demande est irrecevable.

La demande est adressée par

Club (év. commune ou association) _____ Membre de l'association _____

Interlocuteur

Nom _____ Prénom _____
Adresse _____ NPA / lieu _____
Téléphone _____ Courriel _____
Lieu / date _____ Signature _____

Matériel sportif

Total _____

Utilisateurs

Annexes requises

- Copie des factures
- Preuve du versement (récépissé postal ou avis bancaire)
- Bulletin de versement libellé au nom de l'institution bénéficiaire

Confirmation de l'association / de la fédération

La personne responsable pour le Fonds du sport confirme que les données fournies sont exactes et que le projet donne droit à la subvention.

Nom de la personne responsable pour le Fonds du sport _____

Lieu / date _____ Signature _____

Remarque

Vous trouverez d'autres informations sur le droit aux subventions dans l'ordonnance sur le Fonds du sport ainsi que dans la directive du 1^{er} janvier 2013, à l'adresse http://www.pom.be.ch/pom/fr/index/lotteriefonds/lotteriefonds/rechtliche_grundlagen.html